

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-distanciel-ne-doit-pas-se-substituer-aux-moyens>



Enseignants de l'Unsa

Le distanciel ne doit pas se substituer aux moyens !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mercredi 29 septembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné un bouleversement significatif dans notre façon d'enseigner. En effet, la période de confinement nous a obligés à nous réinventer et à tester des méthodes de travail que beaucoup n'avaient jusqu'alors pas expérimentées. Les visioconférences notamment ont apporté bon nombre de points positifs au sens où elles ont permis de maintenir un lien entre les enseignants et leurs élèves mais aussi entre les personnels.

À l'heure actuelle, sur le territoire métropolitain, c'est bien l'enseignement en présentiel qui est de mise. Le recours au distanciel est quant à lui prévu en fonction du contexte sanitaire apprécié par les autorités de santé. Aussi, sans indication ministérielle formelle, il ne doit, en aucun cas, être mis en oeuvre dans les établissements scolaires.

Pour le SE-Unsa, l'enseignement en distanciel doit rester exceptionnel, seulement si le contexte sanitaire l'exige. Le recours aux visioconférences ne doit pas servir à pallier à des besoins de remplacement de la part de l'administration.

Enseignement et formation : même constat

La formation initiale et continue ne fait pas exception à ces évolutions de praxis. Aussi, les formations à distance fleurissent.

Or, certaines se font hors temps scolaire, bien souvent en soirée. Comment imaginer qu'après une journée de travail, les collègues aient encore l'énergie de suivre une formation jusqu'à tard, qui plus est chez eux ? Ces modalités sont-elles de nature à encourager les personnels à se former ? On peut sérieusement en douter.

Le SE-Unsa revendique plus que jamais le droit à la déconnexion et au respect de l'équilibre vie pro/vie perso. Nous exigeons que l'ensemble des formations, en distanciel comme en présentiel, aient lieu sur temps scolaire.